

N° 19/9.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR LA REFECTION DE LA CHUSSEE SUD DE LA RUE DE LAUSANNE ENTRE LE TEMPLE ET LA RUE DR-YERSIN



Infrastructures et énergies

Annexe : 1 plan de situation

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007.

Première séance de commission : mardi 11 septembre 2007, à 18 h 30, à la salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER	3
	3.1 Devis.....	3
4	CONCLUSION	4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises depuis 2006 par les propriétaires des bâtiments sis à la rue de Lausanne 2-4-6 qui se plaignent, ainsi que leurs locataires, et que nous citons : "depuis plusieurs mois, voire quelques années déjà, nous avons dû constater que nos bâtiments subissaient d'importantes trépidations dues à la circulation à la rue de Lausanne...".

Ce phénomène leur fait craindre que leurs demeures soient sujettes à des dégâts. A noter qu'ils évoquent que ces tremblements font vibrer leur vaisselle et que de nouvelles fentes sont apparues dans leurs murs.

Lors d'un examen effectué sur place, nous avons constaté que la route présentait effectivement une forte dégradation sous la forme d'ondulations du revêtement bitumineux.

Cette déformation commence déjà à la hauteur du Temple et cette situation pourrait faire craindre qu'avec le temps ce phénomène puisse aussi agir sur cet édifice.

Des travaux lourds sont prévus dans ce secteur, ainsi que sur la rue Dr-Yersin, uniquement vers 2010/2011 pour le remplacement des canalisations, des conduites industrielles, de l'éclairage public et la réalisation de travaux routiers. Ceux-ci sont devisés à plus de 4 millions de francs.

2 ASPECT TECHNIQUE

Deux variantes ont été étudiées pour supprimer le problème lié aux vibrations.

Au vu des travaux importants projetés dans ce secteur ultérieurement, nous proposons de limiter l'investissement à la variante la plus "légère". Celle-ci consiste à une simple réfection par rabotage d'une épaisseur de 10 à 12 cm du revêtement en place et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur la chaussée. Une surface de roulement plane sera ainsi reconstituée.

3 ASPECT FINANCIER

3.1 Devis

Le montant des travaux de génie civil est basé sur un devis établi selon les prix obtenus dans des soumissions pour des travaux similaires, raison pour laquelle, nous avons fixé 10 % pour les divers et imprévus.

• Installation de chantier	CHF	5'000.00
• Rabotage, coupe franche, évacuation des déblais	CHF	12'800.00
• Nettoyage, encollage, fourniture et pose de béton bitumineux, jointoyage	CHF	24'730.00
• Divers (marquage au sol) et imprévus 10 % ~	CHF	<u>4'253.00</u>
	CHF	46'783.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>3'555.00</u>
	CHF	50'338.00
Arrondi à	CHF	<u><u>50'000.00</u></u>

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00 pour la réfection de la chaussée sud de la rue de Lausanne entre le Temple et la rue Dr-Yersin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en vingt ans, à raison de CHF 2'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 juillet 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella